



LesVacantes

Vivre ailleurs.
Chez vous.

Louez une maison ou un appartement meublé
de 1 à 10 mois, en toute sérénité.

Un logement pour votre période de *transition*

“ Nous avons profité d'une maison sur 5 mois proche du chantier de notre futur chez nous. C'était facile de suivre les travaux tout en commençant à vivre localement.

Benjamin A.

Pour qui ?

- **Urbains souhaitant profiter d'une résidence secondaire** sans achat
- **Mobilité** professionnelle ou mission
- **Relogement** le temps de travaux
- **Transition** résidentielle (déménagement, achat en cours)
- **Formation** longue
- **Aidant** familial
- **Retour temporaire** en France ou télétravail depuis une autre région

Ce que ça change pour vous

- **Des logements meublés et équipés**, prêts à vivre
- **Vous êtes chez vous** : vous pouvez y laisser vos affaires pendant tout le séjour
- **Un loyer mensuel accessible**, souvent plus attractif en basse saison
- **Aucun frais de service pour le locataire** : le service est financé par le propriétaire
- **Aucun frais caché** : les charges sont incluses



Ce n'est pas une location saisonnière type Airbnb, ni un bail classique de longue durée. **LesVacantes** propose une occupation réelle et meublée d'une résidence secondaire, encadrée par un bail civil clair, pour une durée de 1 à 10 mois.

Pensé pour
le hors-saison



Location
100% sécurisée



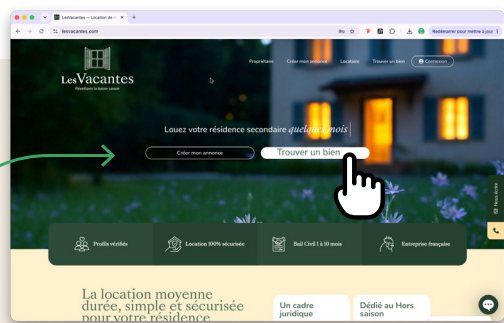
Bail civil
de 1 à 10 mois



Entreprise
française



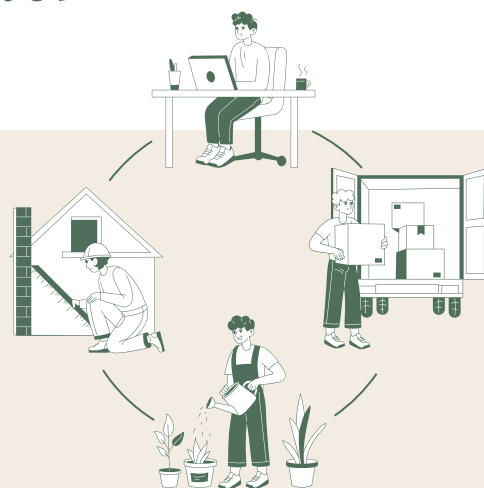
4 étapes *pour vous installer*



1

Trouvez un bien disponible

Parcourez les résidences disponibles et choisissez vos dates, de 1 à 10 mois.



2

Présentez votre projet

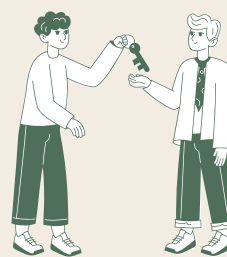
Expliquez votre situation : télétravail, mission, transition, projet personnel...



3

Signature & installation

État des lieux d'entrée, remise des clés, puis loyers suivants prélevés automatiquement selon l'échéancier défini au bail.



4

Le propriétaire valide

Le propriétaire valide votre demande et signe le bail. Vous versez le premier loyer pour bloquer la réservation ; il est séquestré jusqu'à votre entrée dans les lieux.

“ Je télétravaille beaucoup. J'adore profiter de l'arrière-saison : il y a moins de monde et le loyer est plus accessible. Ce type de location me correspond parfaitement.

Simon D.

Sécurité & garanties

- **Bail civil ou mobilité**, adapté à la moyenne durée
- **Païement sécurisé** et séquenté (premier loyer séquestré, puis échéancier automatique)
- **Assurance** multirisque habitation exigée et vérifiée avant l'entrée dans les lieux
- **Logements vérifiés** avant leur mise en ligne
- **Avis** des anciens locataires visibles sur chaque annonce

Vos questions, *nos réponses*



Combien ça coûte ?

Aucun frais de service pour le locataire. Le service LesVacantes est financé par le propriétaire.

Quelle est la durée d'un séjour ?

De 1 à 10 mois, sans tacite reconduction. La durée exacte est fixée dans le bail.



Dois-je souscrire une assurance ?

Non, avec le bail civil

l'assurance du propriétaire est exigée et couvre à minima le bien et son usage ainsi que la responsabilité civile du locataire.

Oui, pour la bail mobilité

une assurance multirisque habitation est exigée valable pendant toute la durée du bail.



Puis-je laisser mes affaires sur place ?

Oui : le logement est votre lieu de vie pendant toute la durée du bail.

Que se passe-t-il en cas de problème ?

Vous en informez immédiatement le propriétaire et/ou le support LesVacantes ; les **assurances** souscrites couvrent certains sinistres, selon leurs conditions.



Trouvez votre prochaine parenthèse

Découvrez les biens disponibles sur **lesvacantes.com**



05 64 37 37 05



bonjour@lesvacantes.com